

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Présentation du plan de formation triennal 2017-2019

Rapporteur : Philippe Laurent

Tous les trois ans, la ville de Sceaux élabore un plan de formation, reflet des orientations stratégiques de la Ville, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets professionnels des agents.

L'obligation d'élaborer un plan de formation a été renforcée par la loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017 modifiant la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Le plan de formation doit désormais être présenté au conseil municipal après avoir été soumis à l'avis du Comité technique. Il permet de présenter les grands axes de la politique de formation des agents de la collectivité.

Le plan de formation, ci-joint, porte sur les années 2017, 2018 et 2019. Il a été présenté au Comité technique le 19 juin 2017.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de cette présentation.